



Mairie de Darvoy

Service de l'assainissement collectif

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AU RACCORDEMENT RESEAU DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL

Le demandeur prendra attache auprès des services techniques de la commune afin de valider l'emplacement du regard de branchement (limite séparative du réseau public et du réseau privé).

Le branchement peut être réalisé par l'entreprise du choix du demandeur. Le prestataire devra être une entreprise spécialisée dans le domaine de l'assainissement.

Prescriptions :

La canalisation du branchement sera en PVC CR8 ou CR16 de diamètre minimal 125mm

Le regard de branchement sera de diamètre 315mm, tampon fonte 250kN de type monobloc

Un entourage béton sera disposé autour du tampon pour les implantations hors revêtements en enrobé ou gravillonné

La profondeur du branchement sera à minima de 1.20m (suivant possibilité technique). En cas de profondeur inférieure, le service de l'assainissement sera saisi et validera par écrit une dérogation, annexée à la demande initiale.

Le raccordement au réseau se fera dans regard de visite existant.

La paroi du regard sera carottée et l'étanchéité sera assurée par un joint forscheda

La canalisation sera sablée sur une épaisseur de 35 cm (10cm lit de pose, épaisseur de la canalisation, 10cm mini dessus de canalisation).

Le remblaiement sera effectué par passe de 30cm soigneusement compactée.

Le corps de voirie sera décrit dans la demande de permission de voirie communale ou départementale.

Le service communal d'assainissement